

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2018

Convocation : 17 septembre 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le 20 septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.
Présents : J. Poussard, N. Velin, Ph Rouby, V. Schaal, J-M Raoult, Y. Leipert, V. Varin, F. Joubert, B. Lebreton, M. Barathon, G. Guerbois.

Absents excusés : D. Godard (pouvoir à V. Schaal), E. Martin-Gbeassor (pouvoir à Ph Rouby) F. Colin-Manderscheid (pouvoir à J. Poussard).

Secrétaire de séance : V. Schaal

Le compte rendu de la réunion du 19 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité.

AVENANT AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Madame le Maire présente un avenant au marché de travaux de voirie 2017. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant de 18.96 € H.T émis par la société Eurovia et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

RETROCESSION DE VOIRIE

Suite aux commissions des chemins du 3 et 13 septembre 2018, et à plusieurs réunions antérieures en présence du Conseiller départemental M. PECQUENARD, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de reclasser en voies communales les routes suivantes déclassées par le Conseil Départemental :

- Départementale RD 301-1 allant de Ritoire au Poirier,
- Départementale RD 115-12 reliant l'ancienne gare à Gilles,
- Départementale RD 301-5 allant de la RD 115-2 à la RD 301-4,
- Chemin rural départemental Saint Martin qui va de la RD 301-S à la RD 301-6.

Les compensations, à hauteur de 12 000 € du kilomètre rétrocédé, seront définies ultérieurement.

ETUDE DE DEVIS – ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET CIMETIERE COMMUNAUX

Afin de remettre les bâtiments communaux et le cimetière aux normes d'accessibilité, le Conseil Municipal a étudié plusieurs devis préalablement étudiés en commission des bâtiments le 13 septembre dernier.

Ont été retenues à l'unanimité par le Conseil Municipal après délibération :

- la proposition de SAS CHESNEL TRAVAUX PUBLICS d'un montant de 11 994.15 € H.T pour l'accessibilité du cimetière communal, intérieur du cimetière en stabilisé et création en enrobé d'une place de parking PMR extérieure avec bordures et traitement des eaux pluviales,
- la proposition de SAS MAGNY ELECTRICITE GENERALE d'un montant de 2455.00 € H.T pour l'électrification du portillon du cimetière communal,
- la proposition de SOLUTION TP d'un montant de 11 701.00 H.T pour la remise aux normes de la rampe d'accessibilité du bâtiment périscolaire et le cheminement de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Mme Marylin BARATHON n'a pas pris part au vote pour cette décision.
- la proposition reçue de l'entreprise PECQUENARD d'un montant total de 2913.10 HT pour la remise aux normes PMR des WC à la salle polyvalente Daniel Bergin, et la création d'un sanitaire PMR au bâtiment périscolaire.
- la proposition de l'entreprise TESSALU d'un montant de 5908.00 € HT pour le changement des portes en 2/3 – 1/3 de l'entrée de la salle polyvalente Daniel Bergin.

ACQUISITION DE LOGICIEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition auprès de la société BERGER LEVRAULT d'un logiciel dédié aux services PASRAU pour un montant de 138€ H.T la première année, 39.00 € H.T/an (engagement de 36 mois.)

STATUTS DU SMICA

Le Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) a approuvé le 2 juillet 2018 un projet de modification de ses statuts pour apporter aux communes membres qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire de distribution d'eau potable. La commune de Guainville adhère au SIAEP d'Oulins qui lui donne satisfaction pour la production et la distribution d'eau. En conséquence, elle n'est pas directement concernée par la prise de compétences de distribution d'eau mais ne peut porter préjudice aux communes qui souhaitent adhérer à cette compétence auprès du SMICA. Le Conseil Municipal après délibération se prononce à 13 abstentions et 1 vote contre sur cette modification de statuts.

SCOT AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet du SCOT de l'Agglomération du Pays de Dreux arrêté lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2018.

TRANSFERT DE COMPETENCES - C.L.E.C.T

Suite à la proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) réunie au 27 novembre 2017, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délégation de la compétence des eaux pluviales par l'Agglomération du Pays de Dreux à la commune, et autorise Madame le Maire à signer la convention associée.

CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la demande d'admission en non-valeur des titres présentés par le Trésorier Principal pour un total de 11.50 €.

FONDS DE PEREQUATION

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du fonds Départemental de Péréquation pour les travaux ou acquisitions effectués au cours de l'année 2018.

PARTICIPATION FINANCIERE AU FSL LOGEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en tant que bailleur social, décide de participer au Fonds de solidarité pour le logement, fonds placé sous la responsabilité des départements. La participation s'élève à 9 € pour l'année 2018.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE – LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal accepte de procéder au remboursement de trois acomptes de réservation de locations annulées de la salle des fêtes.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à la demande du Conseil Départemental pour une participation au Fonds d'aide aux jeunes.

LECTURE DE COURRIERS

- En raison des baisses de ressources de la commune, le Conseil Municipal ne donnera pas suite à la requête de M. Pierre GEGU qui sollicite l'exonération de taxes sur le foncier non bâti pour ses parcelles cultivées sur la commune de Guainville.
- L'ADMR de Nogent le Roi formule ses remerciements pour l'approbation par les communes environnantes du projet de service de portage de repas à domicile qui a débuté le 15 mai 2018. Une subvention à l'association sera étudiée en 2019.
- Le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est estimé pour la commune à 16 392 € pour 2018.
- Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à la demande de subvention de l'école Notre Dame d'Anet pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs.
- La commune participe à la semaine de l'Arbre. Eure et Loir Nature met à disposition un plant d'arbre ; le Conseil Municipal choisit l'espèce qui sera plantée en novembre prochain.
- Eure-et-Loir Nature dénonce la décision du Parlement de conserver l'utilisation du glyphosate suite au vote de la loi Alimentation.
- Le Conseil Municipal saisira les parlementaires sur la disparition des officines en milieu rural et les difficultés d'approvisionnement des administrés sur certains médicaments en rupture de stock à la demande du Président de la Chambre de la répartition pharmaceutique et du Président de l'Association des pharmacies rurales..
- La Préfecture informe du rejet de reconnaissance en état de catastrophe naturelle les mouvements de terrains survenus au Vieux Château le 18 juin 2016.
- Le Souvenir Français, Bon Eure de Vivre, la Fédération des Aveugles de France, et l'Association des Anciens Combattants d'Anet remercient le Conseil pour les subventions versées au titre de l'année 2018.

TOUR DE TABLE

J. Poussard revient sur les effectifs de la rentrée scolaire 2018-2019 et indique également qu'une nouvelle société de transports scolaire a été choisie suite à un marché conclu.

-Elle fait ensuite le point sur les travaux d'installation de la fibre qui devrait être mise en service en janvier 2019. L'enfouissement du réseau téléphonique devrait être effectué en semaine 42. Les travaux de dépôt des poteaux réseau 20000 volts devraient commencer dans la semaine du 24 septembre. Les travaux reprendront début 2019 sur les secteurs de la Bâte et de Ritoire.

-Les seniors de Guainville auront le privilège d'assister à la pièce intitulée « Adopte un homme.com » le samedi 6 octobre 2018 au Dianetum dans le cadre de la semaine bleue.

L'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme se poursuit jusqu'au 28 septembre 19h. Le commissaire enquêteur sera présent ce même jour pour recueillir les doléances des administrés à ce sujet.

N. Velin évoque la participation d'un groupe de jeunes architectes de Saint Lubin des Joncherets, Tremblay les Villages et Brezolles pour représenter l'Agglomération du Pays de Dreux au concours « Europan ». Elle revient également sur le bon démarrage de la saison culturelle du Dianetum d'Anet.

Y. Leipert rappelle les problèmes causés par le Chertemps dans les prés avoisinants. Il sollicite par ailleurs des informations sur les suites du bassin de rétention envisagé aux Moreaux. Mme Poussard l'informe de la réponse récente du bureau d'études au technicien de la DDT 28 chargé de la Police de l'Eau, qui préconise l'installation d'un bassin d'une contenance de 672m³. Nous sommes dans l'attente de la décision de la DDT.

M. Barathon s'inquiète des coupures d'électricité récurrentes sur le territoire communal. Mme Poussard l'informe de la réponse courriel d'ENEDIS, sur le fonctionnement des micro coupures. Des recherches sont en cours pour trouver l'origine du problème.

F. Joubert revient sur les réunions du SMICA qui ont eu lieu en juillet et septembre 2018. Un avenant de prolongation du contrat de transports entre le SMICA et le Département a été signé pour prolongement jusqu'en août 2019. Concernant l'avancée du projet de complexe sportif, une consultation de marché doit être réeffectuée, le marché initial ayant été infructueux.

J-M. Raoult interroge sur le renouvellement des peintures matérialisant les « stop » à différents endroits sensibles de la commune. V. Schaal indique avoir demandé le jour même des devis pour 6 emplacements, en version peinture ou résine.

Dans l'assistance

M. Michel SAINT ETIENNE questionne sur la nécessité de motorisation du portillon et de la fermeture nocturne du cimetière. Mme Poussard rappelle la nécessité de sécuriser le lieux pour éviter les intrusions malententionnées ou dangereuses.

Il s'interroge également sur l'éventuelle dégradation des travaux à prévoir à l'intérieur du cimetière par le passage des engins et véhicules nécessaires à l'entretien des sépultures. Mme Poussard indique que l'assise prévue dans les travaux sera suffisante pour pallier à ces dommages, mais qu'un décapage des gravillons sera effectué. M. Schaal souligne en outre que le choix du stabilisé permettra un traitement des eaux pluviales optimal dans ce secteur.

M. Philippe GLANARD exprime son fort mécontentement au sujet du projet de PLU de la commune. (Les mots en italique à suivre sont, à la demande expresse de M. Glanard, transcrits tels qu'il les a exprimés lors du Conseil Municipal). Il se considère victime d'un *hold up* de la part du Conseil Municipal, du fait de la position de trois Emplacements Réservés (ER) grévant des parcelles dont il est propriétaire. Il estime également que la commune s'est injustement appropriée une parcelle appartement originellement à ses grands-parents, du fait de son classement en secteur US (à vocation de service public). Il se désole enfin du classement de son corps de ferme en zone agricole, ne lui permettant pas de transformer à l'avenir une grange en logements comme il l'envisageait du fait des contraintes du règlement de PLU. M. Glanard s'estime *trahi et manipulé* par le Conseil Municipal jugeant notamment *scandaleuse* leur inaction face aux contraintes imposées par les autorités supérieures intervenant dans l'élaboration du PLU.

Il évoque enfin le paiement d'une prolongation de location de la salle des fêtes lors du lundi de Pentecôte, dont il estime la somme excessive par rapport au temps de location réellement effectué.

Il exprime donc sa volonté de *recupérer de plein droit sa photo et celle de M. Emile Glanard affichées en tant que Maires du XXe siècle sur les murs de la salle communale* (ancienne initiative de M. Pierre Riffaud, conseiller communal lors de la mandature de M. Glanard).

M. Glanard se présente désormais *en opposition officielle contre le Conseil Municipal*.

Le mécontentement des habitants du hameau des Berteaux, dont plusieurs parcelles sont situées en zones inondables, est également souligné.

Mme Poussard indique en réponse que le classement en US de la parcelle appartenant aux aïeux de M. Glanard fait l'objet d'une erreur qui a été mentionnée par écrit sur le registre de doléances de l'enquête publique et qu'elle devrait être corrigée en conséquence.

MM. Raoult et Schaal, ainsi que Mme Poussard s'expriment à tour de rôle sur le fait qu'aucun administré ou hameau n'ait été volontairement individuellement visé par les contraintes du PLU. Ce dernier s'inscrit, au regard du Conseil Municipal, et des institutions publiques impliquées dans le processus, dans une volonté de conserver son aspect « villageois » à la commune. En outre, M. Raoult rappelle que les commissions d'urbanisme et le Conseil Municipal se sont vus imposer le nombre de constructions à prévoir sur l'ensemble de la commune. La carte des aléas des zones inondables gérée par les services de l'Etat se superpose au zonage du projet de PLU. Il réexplique le principe des ER et les recours possibles vis-à-vis de ce classement.

Mme Poussard rappelle que les constructions en zone agricole sont possibles en tant que changement de destination, et qu'une solution pourrait sans doute être trouvée pour changer de destination un bâtiment dans le corps de ferme de M. Glanard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Pour extrait, certifié conforme au registre.

Le Maire, Jocelyne Poussard

